

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 14 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze octobre à 20h30  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel  
M. GAGNAIRE Bernard  
M. QUÉRAT David  
M. RABUT André  
Mme MAUGÉ Solange

Mme RONDEPIERRE Sandrine  
M. GUÉDON Serge  
Mme MILLET Sabine  
Mme REY Paule Maryse

Excusée : Mme MATTANA Nathalie

Secrétaire de séance : Mme RONDEPIERRE Sandrine

Objet : **RETRAIT DE LA DELIBERATION RELATIVE AU DISPOSITIF CONCERNANT LES ZONES DE REVITALISATION DES COMMERCES EN MILIEU RURAL (ZORCOMIR)**

2022.06.03

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Monsieur le Sous-Préfet de Roanne a émis une observation, dans un mail du 3 octobre dernier, sur la délibération relative au dispositif concernant les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR) datée du 09 septembre 2022.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu d'annuler la délibération susnommée n° 2022.05.01. En effet, ce dispositif aurait un impact quasi nul sur les finances de la commune.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- PROCÈDE au retrait de la délibération relative au dispositif ZORCOMIR n° 2022.05.01.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A STE-AGATHE-EN-DONZY, le 18 octobre 2022

Le Maire,  
Bruno COASSY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20221014-20220603-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022

Affichage : 03/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

